Former des enseignants



EFFETS DE LA RÉFORME SUR LA FORMATION

SUPPLÉMENT DU MENSUEL *LE SNESUP* N° 746 • NOVEMBRE 2026

SNESUP FSU

UNE RÉPUBLIQUE BÂTIE EN RUINE



Vincent Charbonnier, coresponsable du collectif FDE

On connaît cette évocation suggestive et allégorique du tableau de Paul Klee intitulé *Angelus novus* par Walter Benjamin dans l'un de ses derniers écrits, *Sur le concept d'histoire*. Rédigé en 1940, il y évoque notamment « *cette tempête* » qui pousse « *irrésistiblement* » cet ange « *vers l'avenir auquel il tourne le dos, tandis que le monceau de ruines devant lui s'élève jusqu'au ciel* ». Nous y sommes. Ce « *monceau de ruines* » n'est plus une allégorie, mais une réalité. Il est bien là devant nous, vertigineux, amassé par dix années de mépris et encore auparavant par cinq années de renoncement, sans même parler du quinquennat qui les a précédées et qui en a certainement posé les fondements.

Et le gouvernement actuel de poursuivre avec opiniâtreté cet amassement dorénavant pétri de mutilations, de sang et de larmes. Et le gouvernement actuel d'invoquer, comme avec une emphase toujours plus vulgaire et finalement ridicule, la République et son ordre. De quelle République parle-t-il au fond ? Il parle d'une République pillée par l'ordre bourgeois qui défend la liberté de gens « *toujours occupés de leurs intérêts privés, de leur travail, de leur trafic, de leur gain ; des gens pour qui la liberté même n'est qu'un moyen d'acquérir sans obstacle, et de posséder en sûreté* », comme l'écrivait jadis Rousseau. Il convoque une République étrécie à l'ordre autoritaire et disciplinaire, une « chose publique » enivrée de sa propre négation.

On peut en juger par l'effusion croissante de l'autoritarisme dans toutes les strates de la société, et en particulier dans l'enseignement supérieur, censé être, par excellence, le lieu du débat et du dissensus. Ainsi voit-on, peut-être sous la pression du pouvoir, des présidences d'université se nasser dans l'enchaînement des fermetures administratives pour tenter d'étouffer le mouvement étudiant et lycéen et ses revendications, alors qu'elles disent par ailleurs en reconnaître vivement la légitimité et la véracité. Ainsi les voit-on, au prétexte de la continuité pédagogique, se forclore et se cadenasser dans le recours au talisman du distanciel, cette nouvelle pensée magique.

Il paraît bien que la démocratie, notamment universitaire, ne soit plus qu'un mot dérisoire, un rêve élastique, un couteau sans lame dépourvu de manche, une « *idée régulatrice* », dixit un autre Emmanuel… Après l'été incendiaire que nous avons connu, il faut se méfier des rigueurs de l'hiver et se prémunir des crépuscules qui s'annoncent. Assurément, le pire n'est pas certain. Mais nous savons désormais qu'il est plausible et vraisemblable. À nous de le déjouer donc et de refuser la peur qui est, depuis le début, « *le chantage du pouvoir* ». ■

Sommaire

Actualités 3

- **Comité national de suivi :** une rentrée sous tension
- **Sur l'insuffisance** manifeste
- **Échange SNESUP-FSU - Réseau des Inspé :** situation de tension durable
- **F3SCT** du 21 septembre 2026

Dossier 7

- **Effets de la réforme** sur la formation

Former des enseignants

Supplément du *SNESUP*, publication du SNESUP-FSU

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Site Web : www.snesup.fr
Directeur de la publication :
Emmanuel de Lescure
Rédacteur en chef :
Vincent Charbonnier
Rédaction :
collectif FDE restreint
Conception graphique, correction, secrétariat de rédaction, maquette :
Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 17
CPPAP : 0121 S 07698
ISSN : 245 9663
Impression, routage :
Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé
Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an
Photo de couverture et p. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10-11, 14, 15, 16 :
Vincent Charbonnier

COMITÉ NATIONAL DE SUIVI : UNE RENTRÉE SOUS TENSION

Le comité de suivi national de la FDE devait se tenir le 5 octobre, dans un contexte de forte mobilisation des lycéen·nes et des étudiant·es pour de meilleures conditions d'études, la fin de Parcoursup, la rénovation du bâti et davantage de moyens et de personnel, exigences qui rejoignent celles que nous portons pour la formation des enseignant·es. Si le ministère a décidé de reporter la séance, il nous semble néanmoins indispensable de revenir sur les points que nous devions aborder.

Par **MURIEL CORET,**
collectif FDE restreint

Alors que la rentrée 2026 devait constituer une étape majeure de la réforme du recrutement et de la formation initiale, elle s'est déroulée dans des conditions très dégradées pour les étudiant·es, les élèves fonctionnaires (EF), les fonctionnaires stagiaires (FS), le personnel des rectorats et les équipes des INSPÉ. Les dysfonctionnements confirment une réforme mal préparée, sans moyens à la hauteur et sans prise en compte suffisante de l'expertise des organisations syndicales, des équipes universitaires et du personnel de l'Éducation nationale.

LES AFFECTATIONS

Tardives et complexes, les opérations d'affectation des EF et des FS ont désorganisé la rentrée. Le manque de transparence des procédures et du fonctionnement des commissions académiques s'est accompagné d'une prise en compte insuffisante des situations familiales, sociales ou de handicap, avec des écarts selon les académies. Pour les professeur·es de lycée professionnel (PLP), les affectations ont tourné au capharnaüm : états de service d'ex-contractuel·les oublié·es, situations familiales ou de handicap pourtant déclarées non respectées.

UNE MISE EN ŒUVRE MAL ANTICIPÉE

Le nombre de lauréat·es déjà titulaires d'un M1 ou d'un M2 a manifestement été sous-estimé. En ont découlé des difficultés d'affectation des EF, un faible nombre de lauréat·es de niveau M1 dans certains parcours, la fragilisation du renouvellement des contractuel·les, la réduction des possibilités de remplacement pour les titulaires sur zone de remplacement et les fermetures ou le regroupement interacadémique de formations. La question du maillage territorial est ainsi reposée avec une acuité nouvelle. Le volet social est tout aussi insuffisant : il est anormal que les EF s'acquittent de droits d'inscription pour une formation statutaire, sans bénéficier pour autant des repas à 1 euro et alors qu'ils et elles doivent assumer des frais de déplacement souvent élevés.

UNE FORMATION FRAGILISÉE

La priorité donnée à la logique de l'employeur, au détriment de celle de la formation, produit des situations aberrantes. Des lauréat·es PLP peuvent ainsi être affecté·es dans une académie qui ne propose pas la formation qu'ils et elles sont censé·es suivre, les regroupements interacadémiques éloignent les FS de leur lieu d'affectation, alourdissent les déplacements et réduisent les temps de formation nécessaires à la construction d'une culture professionnelle commune. Trop nombreux, rigides ou mal articulés aux enseignements, les stages et mises en responsabilité corsètent les emplois du temps et empêchent les équipes de construire des parcours cohérents. Dans plusieurs académies, compte tenu des faibles indemnités liées à ces missions, il est déjà difficile de trouver des tuteur·rices disponibles, volontaires et formé·es, sachant par ailleurs que le calcul des heures dues à l'université par les collègues déchargé·es de l'Éducation nationale n'est toujours pas cadré nationalement.

DU PERSONNEL SOUS PRESSION

Cette rentrée a placé les équipes des Inspé et le personnel des rectorats sous pression avec des calendriers intenables, un déficit d'anticipation et une surcharge de travail qui amènent une perte de sens et un épuisement professionnel. Ces difficultés ont été portées devant la F3SCT du MESR le 21 septembre, laquelle a adopté à l'unanimité un avis sur la situation (cf. p. 6).

Nous demandons un bilan national complet des affectations et des profils des lauréat·es ; un bilan des admissions en LPE et MEE, incluant la situation des non-lauréat·es ; la prise en charge effective des frais de déplacement ; la reconnaissance du travail des tuteur·rices ; le respect des prérogatives des universités et des Inspé en matière de diplômes et de formation ; la dissociation entre passage du M1 au M2 et affectation comme FS, afin de garantir le droit à la poursuite d'études. Nous demandons, enfin, des mesures réelles de prévention des risques psychosociaux.

Demander aux équipes de compenser, par leur engagement, les insuffisances de conception et d'anticipation de la réforme est inacceptable et dangereux. ■

UNE RÉFORME MAL PRÉPARÉE, SANS MOYENS À LA HAUTEUR ET SANS PRISE EN COMPTE SUFFISANTE DE L'EXPERTISE DES ORGANISATIONS SYNDICALES, DES ÉQUIPES UNIVERSITAIRES ET DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

SUR L'INSUFFISANCE MANIFESTE

Le décret du 14 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale introduit une condition supplémentaire à la validation du M1 pour que les élèves fonctionnaires puissent devenir fonctionnaires stagiaires : ne pas être reconnu en « situation d'insuffisance manifeste ».

Par le **COLLECTIF FDE RESTREINT**

Sur la demande insistante des organisations syndicales, et notamment de la FSU, un groupe de travail sur ce sujet a été organisé le 27 août. Le document fourni prévoit que le passage du statut d'élève fonctionnaire M1 à celui de fonctionnaire stagiaire M2 repose sur trois conditions : la capacité à suivre les enseignements du M2, la capacité à exercer en stage et le respect de l'obligation d'assiduité. Le SNESUP-FSU a souligné le caractère contestable et très peu vérifiable de certains critères, lesquels, par ailleurs, ne sauraient être sérieusement évalués à partir d'une visite ponctuelle (une heure par an ?), qui plus est dans une classe qui n'est pas celle de l'élève fonctionnaire, mais de son tuteur ou de sa tutrice. Il a demandé que les modalités de transmission des situations problématiques soient précisées : rôle et formation des tuteurs et tutrices, fréquence et contenu des rapports, formation des personnes chargées de l'évaluation et articulation entre l'Inspé, responsable pédagogique de la formation, et le rectorat, employeur de l'élève fonctionnaire stagiaire. La FSU a rappelé que les élèves fonctionnaires sont en formation : ils et elles doivent pouvoir se tromper, être accompagné·es et progresser.

LE SNESUP-FSU A SOULIGNÉ LE CARACTÈRE CONTESTABLE ET TRÈS PEU VÉRIFIABLE DE CERTAINS CRITÈRES.



AFFRONTEMENT DE DEUX LOGIQUES

En réalité, un tel document manifeste, une fois encore, l'affrontement de deux logiques : celle de la formation et celle de l'employeur, plusieurs des mesures présentées contrevenant aux usages universitaires et enfreignant la liberté et la responsabilité des équipes. Pour la FSU, le passage en M2 MEE doit rester possible pour les non-lauréat·es et être explicitement dissocié de l'accès au statut de fonctionnaire stagiaire. Lorsque le M1 est validé, l'accès au M2 relève du droit à la poursuite d'études, y compris si le rectorat ne propose pas de stage en responsabilité. MEN et MESR en sont convenus.

Le SNESUP-FSU a donc demandé que soient inscrites explicitement dans les textes la possibilité de poursuivre le M2 MEE sans être fonctionnaire stagiaire en cas d'insuffisance manifeste ou de validation partielle du M1 (selon décision du jury) ainsi que la mise en place de parcours adaptés et de stages d'observation lorsque cela est nécessaire. Il a rappelé enfin que l'absence de cadrage national ne doit pas laisser les équipes d'Inspé seules face à des situations complexes ni conduire à des décisions inégalitaires ou à une surcharge de travail pour les élèves fonctionnaires stagiaires concerné·es. Le passage du M1 au M2 doit s'inscrire dans une logique de formation, d'accompagnement et de droit à l'erreur, et non devenir un outil de sélection ou de licenciement. Une nouvelle version (de travail) a été adressée aux organisations syndicales la dernière semaine de septembre. Elle tient compte de la plupart de nos remarques : la logique de formation y est mieux prise en compte et le rôle des jurys universitaires clairement identifié. Demeurent cependant quelques problèmes, notamment le flou entourant la « formation » dont il est question : si le recteur peut mettre fin à la formation s'il est constaté une situation d'insuffisance manifeste, c'est de la formation « statutaire » qu'il s'agit. Il ne peut en aucun cas empêcher la poursuite d'un master qui n'exige pas, en tant que diplôme universitaire, la responsabilité de classe(s). ■

ÉCHANGE SNESUP-FSU - RÉSEAU DES INSPÉ : SITUATION DE TENSION DURABLE

Les constats convergent sur la désorganisation provoquée par la réforme, les incertitudes qui pèsent sur les étudiant·es et les élèves fonctionnaires, et les conséquences déjà visibles pour les équipes. Sans préjuger des arbitrages à venir, et au-delà des divergences d'appréciation sur la réforme elle-même, que le réseau défend, les difficultés rencontrées révèlent les contradictions d'une réforme imposée dans la précipitation, sans anticipation suffisante de ses effets.

Par **MURIEL CORET,**
collectif FDE restreint



Les effectifs de M1 MEE sont faibles dans certaines disciplines et certains sites, parfois de l'ordre de un à trois élèves fonctionnaires. Les règles de candidature et d'affectation, notamment la priorité donnée au premier vœu, ont produit localement des écarts importants avec les prévisions, à quoi viennent s'ajouter de nombreux bugs et des situations individuelles non résolues, ainsi qu'un manque de lisibilité dans la répartition des étudiant·es et stagiaires en DIU et MEE et entre les sites. La question dépasse la seule période transitoire : la nouvelle structure des concours, avec des épreuves disciplinaires placées tôt dans le cursus, peut encourager des étudiant·es à privilégier d'autres masters.

Ces faibles effectifs n'ont pas été correctement anticipés. Ils ont des répercussions immédiates sur les équipes de formateurs et formatrices : incertitudes sur les services, sous-services, concurrence entre collègues, difficultés à maintenir des enseignements et des parcours sur les différents sites. Le statut même d'élève fonctionnaire demeure insuffisamment clarifié : l'acquittement de droits d'inscription n'est pas assujetti à la CVEC, mais il n'accorde pas pleinement le statut étudiant, tandis que leur formation relève simultanément de l'université et de l'employeur (l'Éducation nationale). Ce statut hybride révèle la tension entre logique universitaire de formation et logique ministérielle de gestion des moyens d'emploi et de professionnalisation.

POINT D'ALERTE MAJEUR

La situation des non-lauréat·es reste un point d'alerte majeur. Il est indispensable que les universités puissent proposer de véritables parcours de poursuite d'études et de repréparation aux concours, qui soient conçus pédagogiquement : il ne s'agit pas de compléter des groupes d'élèves fonctionnaires à moyens constants. Or les contraintes budgé- >>

F3SCT DU 21 SEPTEMBRE 2026

QUATRE AVIS ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ LORS DE LA F3SCT DU 21 SEPTEMBRE 2026.

Avis 4.2 sur les conditions de travail du personnel des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation

La F3SCT ministérielle de l'ESR alerte sur les conséquences de la réforme de la formation initiale des enseignant·es sur les conditions de travail et la santé physique et mentale du personnel enseignant et Biatss des Inspé.
Les fermetures de formations et de sites, les réorganisations des services, les modifications d'affectation et les incertitudes pesant sur l'avenir des emplois constituent des facteurs majeurs de risques psychosociaux, aggravés par l'absence de visibilité et de concertation effective avec le personnel et ses représentant·es.
La formation spécialisée demande au ministère de présenter un bilan national consolidé des restructurations engagées ou envisagées, précisant leurs conséquences sur les emplois, les affectations, les missions et la charge de travail du personnel enseignant et Biatss.
Elle demande qu'une évaluation nationale des risques professionnels induits par cette réforme soit réalisée, en associant les représentant·es du personnel et les formations spécialisées des établissements concernés.
Elle demande au ministère de garantir la mise en œuvre de mesures de prévention des risques psychosociaux, de protection de la santé du personnel et d'accompagnement des agent·es concerné·es par les réorganisations.
Dans l'attente de cette évaluation et de la consultation des instances compétentes, la formation spécialisée ministérielle demande un moratoire national sur toute fermeture de site ou de formation et sur toute réorganisation susceptible d'affecter les conditions de travail et l'emploi du personnel des Inspé.

>> taires rendent de telles ouvertures difficiles et les choix restent très inégaux selon les établissements. La réforme ne prévoit pas davantage de réponse cohérente pour les étudiant·es qui souhaitent exercer comme contractuel·les sans se présenter immédiatement au concours ou celles et ceux qui ne peuvent pas présenter les concours mais souhaitent se former.

Le maillage territorial suscite également de fortes inquiétudes. Alors que les capacités d'accueil en LPE devraient être accrues, l'offre de MEE n'est pas assurée partout, notamment parce qu'elle dépend désormais des affectations des lauréat·es. Des formations ferment, des lauréat·es peuvent être affecté·es dans des académies où leur parcours n'est pas ouvert, et les équipes passent un temps considérable à chercher des solutions individuelles.

Le SNESUP-FSU a souligné que ce flou se répercute directement sur les collègues : perte de sens du travail, surcharge liée aux réorganisations permanentes, sentiment de ne pas pouvoir assurer correctement les formations et risques psychosociaux importants. La succession de réformes non évaluées, combinée à l'obligation de préparer simultanément la rentrée et les dispositifs futurs, place le personnel dans une situation de tension durable.

C'est ce qu'ont porté nos représentant·es lors de la F3SCT MESR du 21 septembre *(cf. encadré ci-contre)*. ■



EFFETS DE LA RÉFORME SUR LA FORMATION

Dossier coordonné par le **COLLECTIF FDE RESTREINT**



Nous l'avions dit, comme, du reste, l'ensemble des organisations syndicales, mise en place au pas de charge, cette nouvelle réforme de la formation des enseignant·es et CPE est vouée à l'échec si elle ne tient pas compte de l'avis du personnel et des équipes. Sa mise en œuvre, dont le dossier de ce numéro entreprend de faire un premier bilan, est à l'unisson de nos alertes et de nos critiques. Où l'on observe que le sort des étudiant·es non lauréat·es des concours a été considéré comme une question négligeable ; où l'on constate en effet, et encore une fois, que la formation des fonctionnaires stagiaires est en réalité subordonnée aux besoins de l'employeur (le ministère de l'Éducation nationale) et qu'elle apparaît en surcroît ; où l'on voit que la disponibilité réelle du personnel, de formation et d'administration, a, une fois de plus, été supposée et non réellement prévue, laissant la place à l'improvisation. Il en résulte d'abord, comme le montrent les résultats d'un questionnaire adressé au personnel, un mal-être généralisé, et, ensuite, que cette réforme ne satisfait aucunement à ses ambitions affichées de répondre à la crise du recrutement. Si une réforme est assurément nécessaire, elle ne peut faire l'économie de l'écoute du terrain, si ostensiblement mis en avant par l'institution par ailleurs. ■

ACTUALITÉS DE RENTRÉE

Les premiers retours sur la rentrée dans les Inspé confirment les craintes qui, sous bien des aspects, avaient été exprimées par les représentant·es du personnel à la fois dans le cadre du comité national de suivi de la réforme et dans les conseils d'institut avant les vacances.

Par **STÉPHANIE PÉRAUD-PUIGSÉGUR** et **VINCENT CHARBONNIER,** collectif FDE restreint

Du fait des résultats très tardifs des commissions post-concours visant à orienter les lauréat·es en fonction de leur parcours antérieur et de leurs vœux, la plupart des équipes des Inspé se retrouvent en grande tension dès la rentrée. Il leur a fallu s'ajuster très rapidement, durant l'été et jusqu'à la veille de l'accueil des étudiant·es et des stagiaires, pour former des groupes en fonction de ces données, croisées avec les listes d'attente construites à la suite du recrutement sur Mon Master.

La complexité des publics et des profils, des maquettes, des catégories de formateur·rices mobilisé·es rend la situation bien peu lisible, ce qui oblige les formateurs et les formatrices à s'adapter dans un temps record à de multiples contraintes, pour certaines bien peu anticipées malgré les alertes répétées.

LA COMPLEXITÉ DES PUBLICS ET DES PROFILS, DES MAQUETTES, DES CATÉGORIES DE FORMATEUR·RICES MOBILISÉ·ES REND LA SITUATION BIEN PEU LISIBLE.

DIFFICULTÉS D'ORGANISATION

La proportion plus importante des praticien·nes dans la formation, imposée par la réforme, conduit sans surprise à des difficultés d'organisation des emplois du temps, sans parler, au vu des délais, de l'impossibilité de préparer conjointement les contenus de formation avec les formateurs et formatrices Inspé. Ici (Bordeaux), on s'aperçoit qu'il manque des formateurs et formatrices Éducation nationale susceptibles d'intervenir dans tel ou tel module, là (Créteil), que du personnel est identifié, mais que les contraintes d'emploi du temps ne permettent pas aux collègues d'intervenir sur des objets correspondant à leurs compétences .

Dès lors, certain·es étudiant·es voient leurs cours annulés au dernier moment, tandis que les formateurs et formatrices Inspé sont appelé·es en urgence pour « boucher les trous » dans les emplois du temps, alors qu'elles et sont déjà en surservice et pris·es par d'autres cours et qu'on leur a signifié avant l'été qu'il fallait abandonner ces mêmes cours pour les confier aux praticien·nes afin d'arriver à la proportion demandée localement (33 % ou 50 %).

De ce fait, dans certains Inspé, les emplois du temps ne sont saisis et accessibles en ligne que de semaine en semaine, à Marseille ou Bordeaux par exemple, et les collègues Biatss sont soumis·es à une très forte pression pour permettre que les informations sur les cours puissent parvenir à temps aux formateur·rices, aux étudiant·es et aux stagiaires.

Pour les formateur·rices praticien·nes, l'année s'annonce aussi parfois très complexe, avec la préparation et l'évaluation de nouveaux cours à l'Inspé, le suivi de nombreux stagiaires, et leur accueil dans leurs classes le cas échéant. On note sans surprise que, dans certains endroits (Angoulême, Paris), certain·es tuteur·ices praticien·nes se désistent ou ne se bousculent pas pour intervenir en M1 : la rémunération très limitée de leur travail d'accueil et d'accompagnement et le surcroît d'implication qu'il demande, en sus des contraintes propres à la classe, où les conditions d'enseignement se dégradent, sont dissuasifs.

SITUATION TRÈS INÉGALE

Du côté des étudiant·es non lauréat·es, la situation est très inégale selon les académies. Leur accueil en M1 MEE est fonction d'un nombre de places qui a pu se révéler finalement moindre qu'annoncé, des groupes n'ouvrant pas du fait de la nécessité d'entrer dans les « critères de soutenabilité » exigés par l'université (EPS à Poitiers). Parfois, comme à Créteil, aucun·e lauréat·e du concours L3 n'ayant été affecté·e en M1 dans certaines filières, celles-ci n'ont pas ouvert, ce qui laisse des non-lauréat·es pourtant sur liste d'attente sans perspectives.

Une telle situation quelques semaines à peine après la rentrée appelle à une grande vigilance collective, tant sur les conditions de travail des formateur·rices que sur les conditions d'études des étudiant·es, élèves fonctionnaires et stagiaires, ainsi que sur les risques psychosociaux qui leur sont associés. ■



Un exemple parmi d'autres : la rentrée à l'Inspé Centre-Val de Loire

Cette rentrée 2026 est inédite à l'Inspé Centre-Val de Loire (université d'Orléans) : on n'avait jamais connu de rentrée aussi chaotique… Et pourtant, ce n'est ni la première réforme ni la première fois que des problèmes d'organisation mettent en difficulté les formatrices et les formateurs dès la rentrée. Mais, de l'avis unanime, on atteint cette année des records.

Par **LAURE ETEVEZ,** collectif FDE restreint

Partout, des difficultés importantes dans la conception des emplois du temps ont plongé les équipes dans l'incertitude avec des emplois du temps incomplets ou impossibles à assurer sans avoir le don d'ubiquité. Ces difficultés sont directement liées à des impensés de la réforme, impensés sur lesquels les organisations syndicales avaient pourtant alerté depuis longtemps, comme l'explosion du nombre de contraintes liées aux stages et aux différents profils des étudiant·es ainsi que des formatrices et formateurs.

CONTRAINTES DE DISPONIBILITÉS

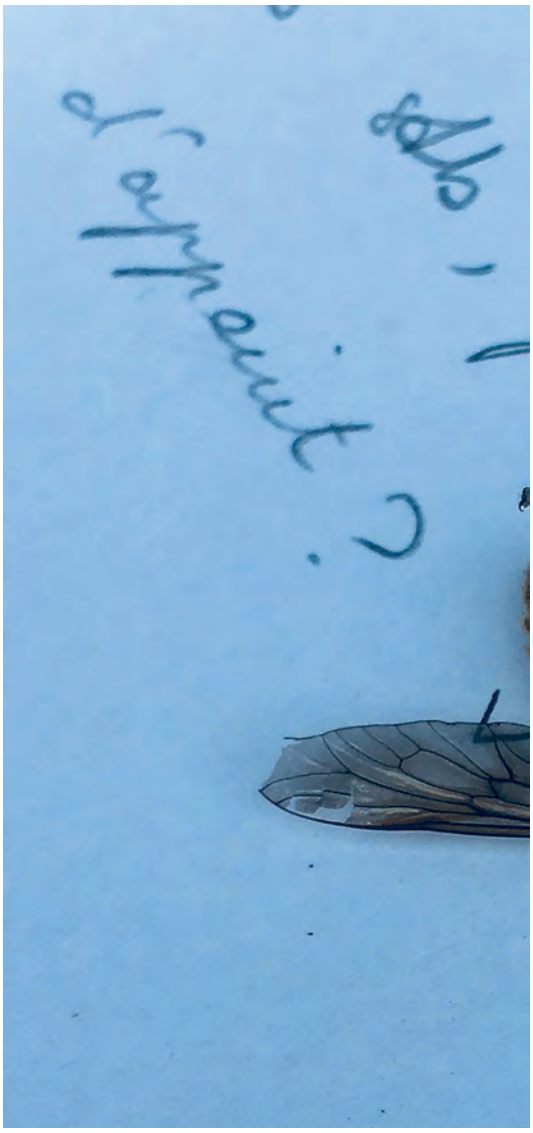
En particulier, les formatrices et formateurs des centres qui n'ont pas ouvert de licence LPE se retrouvent à devoir compléter leurs services en se rendant dans d'autres centres, ce qui génère bien entendu une fatigue importante et inquiétante, mais aussi de nouvelles contraintes de disponibilités que les responsables de centre peinent à gérer. Dans ce contexte, impossible pour l'instant d'être certain·es de pouvoir assurer toutes les visites de stages à venir, puisque des formatrices et formateurs donnent justement des cours dans un autre centre pendant que leurs étudiant·es sont en stage. Une autre conséquence : pour limiter les déplacements, les cours sont regroupés sur une journée, ce qui peut par exemple amener à avoir quatre ou cinq heures de formation en mathématiques dans une même journée. Tant pis pour les considérations pédagogiques.

Globalement, la rentrée s'est faite alors que de nombreuses questions restaient en suspens : tel cours doit-il se faire en TD ou en TP ? Comment évaluer telle UE ? Certains « arbitrages » ont mis de longues semaines à arriver de la part de la direction sans que la façon dont ils ont été décidés soit vraiment claire.

GRANDE IMPROVISATION

S'il fallait attribuer une palme de la rentrée la plus difficile pour l'Inspé Centre-Val de Loire, elle serait sans nul doute attribuée au centre de Bourges. À la suite de plusieurs arrêts maladie, la rentrée s'est faite dans une grande improvisation, avec une seule personne à mi-temps parmi le personnel administratif et sans responsable de centre (absente). Les emplois du temps n'étaient pas opérationnels ; les formatrices et formateurs sans information et sans possibilité de communiquer simplement entre eux, puisque personne ne pouvait modérer les listes de diffusion ; les étudiant·es convoqué·es pour une rentrée, alors que personne n'avait organisé leur accueil. Depuis, les formatrices et les formateurs tentent de faire fonctionner le centre comme ils peuvent, prenant, pour certain·es, des responsabilités supplémentaires au pied levé.

Ces difficultés constantes et croissantes dans l'exercice du métier n'ont rien de spécifique à cet Inspé. Partout, les mêmes problèmes sont soulevés, avec quelques variations, ne faisant qu'accentuer les risques psychosociaux pour du personnel déjà épuisé par le rythme de ces dernières années. ■



Les difficultés sont directement liées à des impensés de la réforme, sur lesquels les organisations syndicales avaient pourtant alerté depuis longtemps.

Le début d'année des stagiaires du 2d degré à l'Inspé Toulouse-Occitanie-Pyrénées

À l'Inspé de Toulouse-Occitanie-Pyrénées, à la suite des discussions et des échanges engagés à l'automne dernier avec la présidence de l'université, il avait été décidé que, dès la rentrée 2026, nous accueillerions en M1 des non-lauréat·es en nombre limité, puisqu'il avait été prévu de compléter les effectifs avec les lauréat·es des nouveaux concours L3.

Par **KONSTANZE LUEKEN,** collectif FDE restreint

Dans la perspective d'accueillir en M1 des non-lauréat·es, et afin de déterminer les capacités d'accueil les concernant, nous nous sommes fondé·es sur la moyenne des lauréat·es des années précédentes habituellement accueilli·es à l'Inspé Toulouse-Occitanie-Pyrénées (TOP), de manière à parvenir à des groupes complets qui ne dépassent pas, notamment dans les filières professionnelle et technologiques, les capacités des plateformes techniques. Tout cela procédait donc d'une logique dont nous étions globalement satisfait·es.

Sauf que, fin juin-début juillet, nos étudiant·es de M1 MEEF lauréat·es des concours nous avertissent que, dans certains parcours, 100 % des lauréat·es sont envoyé·es un peu partout en France, et qu'aucun·e ne reste à l'Inspé TOP, malgré les berceaux et les demandes de l'Inspé.

Il faut souligner que le SNUEP-FSU, sollicité par certains, a fait preuve d'un accompagnement à toute épreuve.

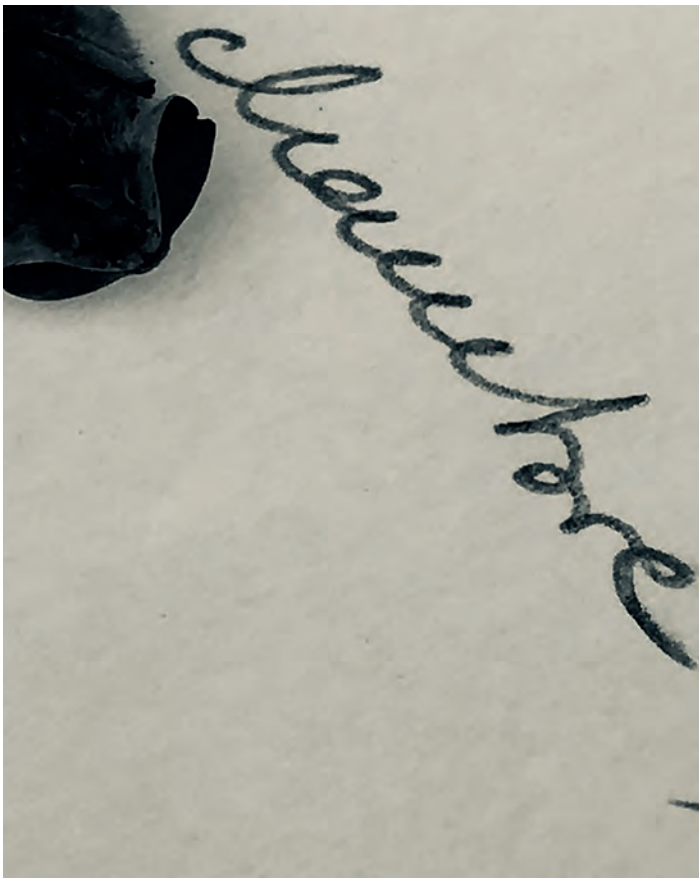
RUPTURE D'ENGAGEMENT

Pour nous, ce sont d'abord des M2 MEE en moins, c'est aussi une rupture d'engagement, une impossibilité pour elles et eux de poursuivre leur M2 dans de bonnes conditions, puisque les maquettes ne sont pas les mêmes partout et que, parfois, leur discipline de formation n'existe pas dans les Inspé qui les accueillent. Prenons les exemples concrets du parcours biotechnologies-santé et environnement (BSE) de la voie professionnelle (PLP) avec six lauréats :

- A., habitant dans le Cantal, père d'une collégienne, marié, se retrouve affecté en stage à l'Inspé de Rennes, qui ne dispose pas de la formation PLP BSE. Il se cherche donc un second emploi (ménage dans les bureaux tôt le matin) pour couvrir ses frais, entre crédit dans le Cantal, allers-retours et logement à Rennes.
- B., mère de deux enfants en bas âge, résidant à Toulouse, envoyée à Bordeaux, demande un congé parental, tant il lui est impossible de tout gérer.
- C., envoyé à Créteil, dans l'impossibilité de trouver un logement, finit par démissionner, comme D.
- E., envoyé à Versailles avec formation à Créteil est en congé maladie.
- F., lauréat du concours de l'enseignement privé, reste à Toulouse, mais est affecté en DIU, puisque déjà titulaire d'un master disciplinaire. Il ne terminera donc pas son parcours engagé en M1 MEEF, ni à l'Inspé TOP ni ailleurs.

Comme, en fin d'année, les un·es et les autres seront à nouveau muté·es, il va de soi qu'ils ne peuvent pas envisager un déménagement familial pour leur année de stage. Pour leurs demandes d'affectation, le ministère, qui leur a demandé de ne choisir que les académies ayant un master MEE dans leur discipline, finit par les envoyer un peu partout en France. Toutes et tous ont formé un recours et ont reçu la même réponse négative. Saura-t-on jamais si leurs recours ont seulement été étudiés ?

Pour les démissionnaires et en congé parental, retour chez nous en M2, avec l'espoir qu'en tant que FSTG 100 % cela se passera mieux, ce que personne évidemment ne peut garantir. Il faut souligner que le SNUEP-FSU, sollicité par certains, a fait preuve d'un accompagnement à toute épreuve, même si bien sûr personne ne sait faire de miracles. Seuls 100 des 130 postes proposés au concours ont été pourvus en PLP BSE, faute de candidats. Restera à compter combien seront toujours là à la fin de l'année… ■

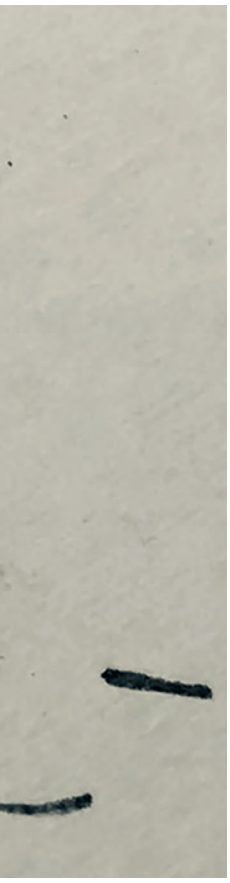


Second degré en Île-de-France : lauréat·es rares, parcours fermés ou menacés

Le second degré se pense à l'échelle des trois académies franciliennes (Créteil, Paris, Versailles), puisque les universités jouent sur une proximité géographique, pourtant très relative, pour justifier fusions et fermetures de parcours. À ce jour, seules des données sur Paris et Créteil nous sont parvenues.

Par **Stéphane Coutel,** collectif FDE restreint, et **Joëlle Blum**, UPEC

« *Ce parcours n'ouvre pas cette année* », « *parcours suspendu* ». Ces formules circulent partout dans les Inspé : on ne dit pas qu'un parcours ferme, on dit qu'il n'ouvre pas. À Créteil, la rentrée 2026 illustre brutalement les effets de la réforme. Dans le second degré, seul·es 79 lauréat·es sont inscrit·es en M1 MEE, toutes disciplines générales, technologiques et professionnelles confondues, avec plusieurs parcours où il n'y a qu'un·e lauréat·e. Sept parcours sur 18 ferment en M1 faute de lauréat·es affecté·es à Créteil : sciences économiques et sociales, biotechnologies (techno), espagnol-lettres (pro), SII (pro), biologie, santé, environnement (pro) et économie-gestion (pro). De nombreux parcours ouvrent en M1 avec des effectifs dérisoires : un en arts plastiques, en physique-chimie, en maths-physique-chimie (pro) et CPE ; deux en SVT et en espagnol ; trois en éducation musicale ; quatre en maths ; cinq en anglais…



Marges de manœuvre étroites

L'équipe de direction s'efforce d'être transparente et de maintenir les parcours ouverts, mais les marges de manœuvre locales restent étroites. Certaines « suspensions » interviennent, alors même que des fusions entre Créteil et Versailles avaient été décidées en amont (biotechnologies-santé, par exemple, n'existe désormais plus en M1 en Île-de-France). À Créteil, la situation est un peu moins dégradée en M2 MEE avec 115 lauréat·es (auxquel·les s'ajoutent les M2 MEEF), mais l'augmentation de 15 % des stagiaires DIU à 50 % ne compense absolument pas la baisse des effectifs en M1 et en M2.

À Paris, la situation est contrastée entre le premier degré, relativement préservé (malgré la charge de travail qu'implique la réforme), et le second degré, où la situation est très inquiétante, en raison de deux problèmes opposés. Des formations, comme les lettres, voient leurs effectifs excéder les capacités de stage. D'autres, nombreuses, comptent si peu de M1 qu'un regroupement-fusion à l'échelle francilienne est à craindre (pour les disciplines où il y a encore plusieurs académies de formation) : aucun M1 en allemand, arabe, chinois, économie-gestion et italien ; un en arts plastiques, deux en SVT, trois en éducation musicale, quatre en CPE, cinq en SES, six en EPS. Paris n'accueille aucune formation professionnelle.

Pour Versailles, nous n'avons pas le détail des chiffres, mais la situation est encore plus dégradée, avec 45 lauréat·es en M1 MEE, toutes disciplines confondues (générales, technologiques et professionnelles).

Personnel en grande souffrance

Où sont donc passé·es les lauréat·es ?! C'est bien la question que l'on se pose dans tous les Inspé. Dans les trois Inspé franciliens, le personnel est en grande souffrance, avec des services qui se font et se défont entre juillet et septembre au gré des informations et des évolutions d'effectifs.

L'accueil des non-lauréat·es pourrait amortir le choc. Or Paris n'accueille cette année aucun parcours spécifique, seulement des modules de formation, même si cela devrait changer l'an prochain. À Créteil, l'accueil des non-lauréat·es a été prévu dans la plupart des parcours du second degré, mais l'attrait reste très limité : 121 non-lauréat·es en M1 MEE, toutes disciplines générales, technologiques et professionnelles confondues, ce qui donne une baisse de 84 % en M1 second degré (et de 60 % en M2). Le dispositif limite la casse mais ne sécurise pas les parcours : d'une part, l'enseignement se fait évidemment en regroupant et en mutualisant les formations pour lauréat·es et non-lauréat·es, alors que les objectifs de formation diffèrent fondamentalement, et d'autre part, les parcours qui ont évité la « non-ouverture » cette année la redoutent pour l'an prochain.

Les craintes sont d'autant plus grandes que la fermeture d'au moins un parcours est annoncée pour 2027-2028 (le parcours professionnel STI, unique parcours dans cette spécialité en Île-de-France, est amené à disparaître), et que des fusions sont déjà évoquées à l'échelle francilienne (allemand ? chinois ? musique ? arts plastiques ?). Or, fusionner des parcours à l'échelle de la région, c'est éloigner les formations des étudiant·es et des stagiaires et dégrader les conditions de travail des formateurs et formatrices. ■

Fusionner des parcours à l'échelle de la région, c'est éloigner les formations des étudiant·es et des stagiaires et dégrader les conditions de travail des formateurs et formatrices.

RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE DU COLLECTIF FDE

Depuis la rentrée dans les Inspé, nous avons été alerté·es par de nombreuses situations dont on peut induire un mal-être au travail : démissions de responsabilités, signalement RSST, etc. Pour avoir un aperçu plus global de la situation, le collectif FDE du SNESUP-FSU a conçu et diffusé auprès du personnel Inspé un questionnaire de 37 questions autour de quatre axes[1] : l'autonomie et les marges de manœuvre, la charge de travail et l'organisation du travail, les exigences émotionnelles et l'état actuel des agent·es. Nous avons recueilli 212 réponses.

CLAIRE BENVENISTE et **MICHELA GRIBINSKI,** collectif FDE restreint pour la rédaction ; **THOMAS TULLY,** Inspé de Paris, pour les analyses statistiques et les graphiques

Ce que montre une première analyse de cet état des lieux, c'est que le personnel des Inspé est attaché à ses missions. Ils et elles sont conscient·es de l'importance de leur travail et de son sens, et se disent attaché·es à la formation des enseignant·es : environ 80 % des répondant·es estiment que leur travail de formation est utile et qu'elles et ils réalisent des « *choses qui leur plaisent dans leur travail* ».

Ce travail qui a du sens n'est toutefois pas reconnu à sa juste valeur (70 % répondent « non » ou « plutôt non » à cette question) ; et les répondant·es font part d'une souffrance massive dans ce contexte de la réforme : 91 % déclarent que la réforme a alourdi leur charge de travail et 71 % qu'ils et elles sont inquiet·es pour le maintien de leurs missions, poste ou service dans les prochains mois. De manière générale, les questions relatives aux impacts de la réforme recueillent en moyenne 72 % de réponses exprimant du mal-être *(cf. figure 1)*.

Même sur les thématiques les mieux classées (relations professionnelles, qualité de vie au travail, autonomie), la moyenne avoisine la moitié du score maximal : le bien-être n'est en moyenne atteint qu'à moitié, ce qui est loin d'être satisfaisant. Les domaines en question sont moins dégradés que les autres, mais les proportions de réponses le confirment : plus de la moitié d'entre elles signalent un mal-être au cours des derniers mois, aussi bien pour l'autonomie et les marges de manœuvre (56 %) que pour la qualité de vie au travail (53 %), qui regroupe le plaisir au travail, l'épanouissement, la santé, les émotions et l'épuisement professionnel. Les relations professionnelles semblent relativement préservées, avec 54 % de réponses témoignant d'un bien-être. Cela signifie néanmoins qu'environ une réponse sur deux n'en témoigne pas.

SOUFFRANCE MARQUÉE

Dans les autres thématiques du questionnaire, le négatif l'emporte plus clairement : environ deux tiers des réponses signalent un mal-être, aussi bien pour la charge, l'organisation et le temps de travail (65 %) que pour les exigences émotionnelles des derniers mois (67 %).

Dans le détail, plusieurs questions précises font état d'une souffrance marquée. La charge de travail est un premier point de tension : 67 % des réponses la jugent non soutenable, et 73 % signalent des interruptions fréquentes, des changements de tâches ou de nouvelles responsabilités. Ce travail fragmenté déborde du cadre professionnel, puisque 70 % des réponses font état de sollicitations professionnelles en dehors des horaires de travail, en lien avec un contexte de changements mal préparés : 90 % des réponses indiquent que les évolutions de ces derniers mois n'ont pas été suffisamment anticipées et/ou accompagnées.

1. framaforms.org/prevention-des-rps-personnels-des-inspe-juin-2026-1782063345.
2. Les réponses « oui » et « plutôt oui » ont été groupées pour obtenir ce pourcentage.
3. Les réponses « non » et « plutôt non » ont été groupées pour obtenir ce pourcentage.

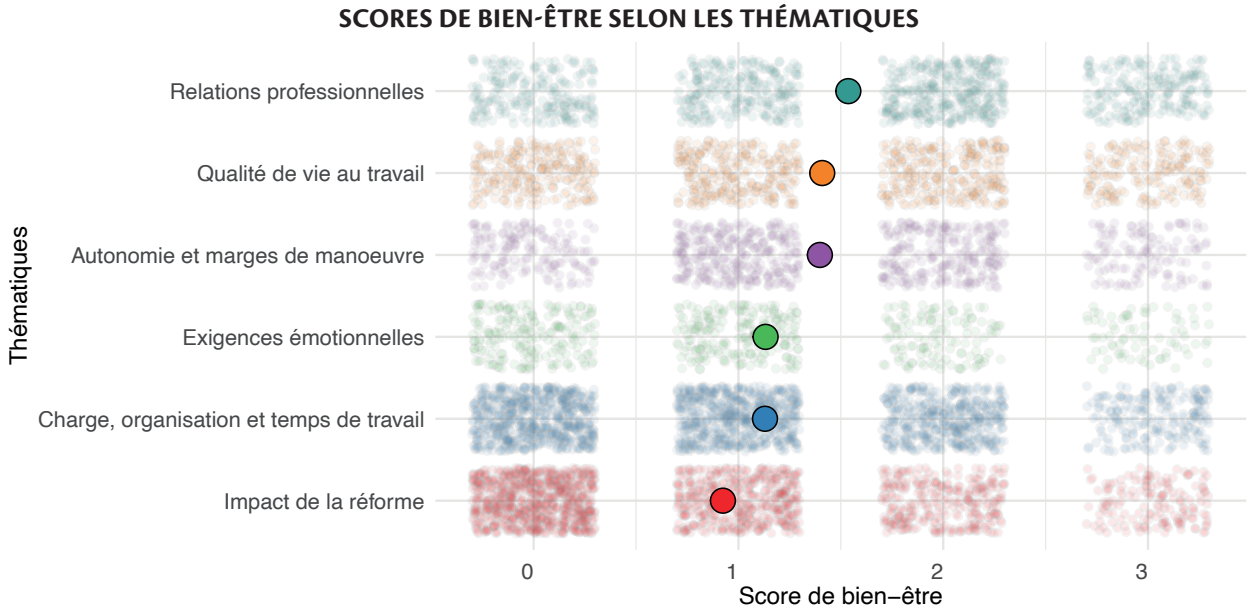


Figure 1. Chaque petit point représente une réponse individuelle (score de 0 à 3), dispersée au hasard autour de sa valeur pour limiter les chevauchements. Le grand point indique le score moyen. Les thématiques sont classées de haut en bas, de la plus favorable à la plus défavorable. Les scores se concentrent autour de 1 et 2 (« plutôt non » ou « plutôt oui »), mais les scores les plus bas (0) sont plus fréquents que les plus élevés (3).

Ce mal-être touche aussi les étudiant·es et les stagiaires en formation, et par ricochet leurs formateurs et formatrices : 84 % des réponses témoignent d'un accompagnement d'étudiant·es ou de stagiaires en difficulté ou en souffrance.

CADRE TRÈS CONTRAINT

Certains résultats peuvent sembler contradictoires. Ainsi, 51 % des répondant·es estiment disposer de marges de manœuvre pour organiser et réaliser leur travail[2], mais 61 % n'ont pas le sentiment d'être entendu·es dans les décisions qui le concernent et déclarent devoir agir d'une manière qui heurte leurs valeurs professionnelles ou leur conception de la formation[3]. Or, sans prise sur les décisions, ces marges de manœuvre ne peuvent être que réduites. Le sentiment d'autonomie semble ainsi s'exercer dans un cadre en réalité très contraint, celui de la réforme, qui en fixe vite les limites.

Les résultats sont plus congruents sur d'autres points : environ 60 % des répondant·es déclarent ne pas recevoir de retours constructifs ni de marques de reconnaissance sur leur travail, et 76 % disent manquer de moyens pour atteindre les objectifs fixés, ce qui vient alourdir une charge de travail déjà jugée non soutenable pour 67 % des répondant·es.

Le constat sur la santé du personnel est alarmant : 79 % ont le sentiment que leur travail a des effets négatifs sur leur santé, et 84 % se sentent épuisé·es professionnellement, avec des délais et des calendriers impossibles à tenir.

À la séance du F3SCT du MESR le 21 septembre, la FSU a porté la situation difficile des collègues travaillant dans les Inspé, exigeant que soient garanties des conditions de travail décentes qui respectent la liberté académique et l'expertise des formateurs et formatrices *(cf. p. 6)*.

DES DIFFÉRENCES ENTRE LES PREMIER ET SECOND DEGRÉS

En moyenne, le second degré est plus en souffrance que le premier degré (37 % d'éléments positifs en moyenne pour le second degré, contre 42 % pour le premier degré, *cf. figure 2*), ce qui n'a rien d'étonnant quand on voit la situation des formations second degré des Inspé d'Île-de-France *(cf. p. 11)*. ■

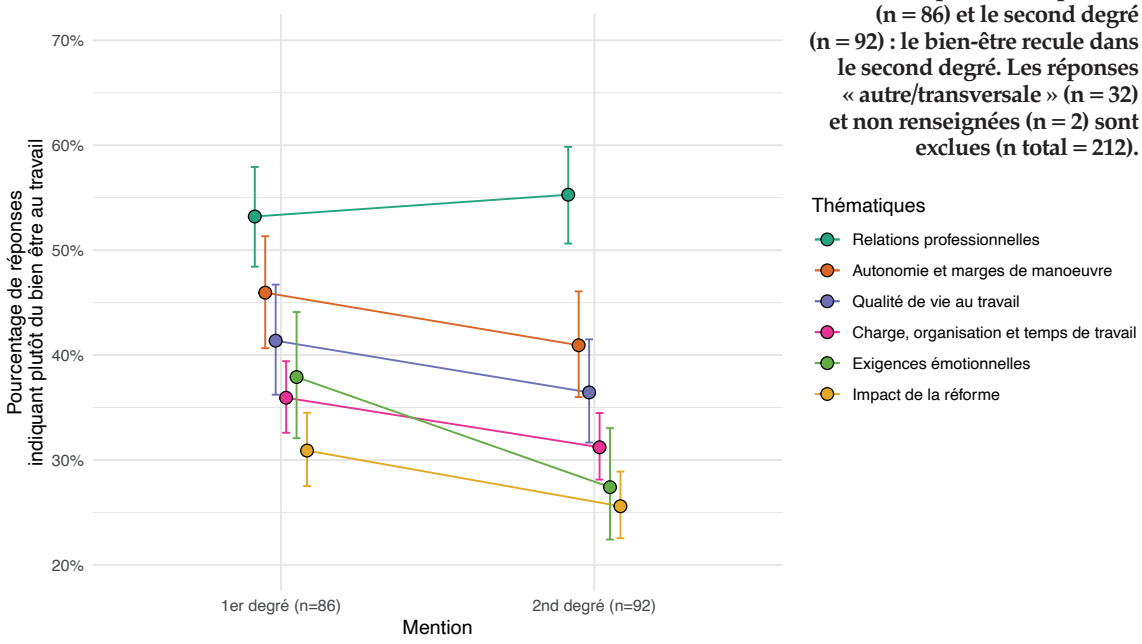


Figure 2. Pourcentage de réponses indiquant plutôt du bien-être au travail, par thématique, dans le premier (n = 86) et le second degré (n = 92) : le bien-être recule dans le second degré. Les réponses « autre/transversale » (n = 32) et non renseignées (n = 2) sont exclues (n total = 212).

DES DIFFÉRENCES ENTRE ACADÉMIES

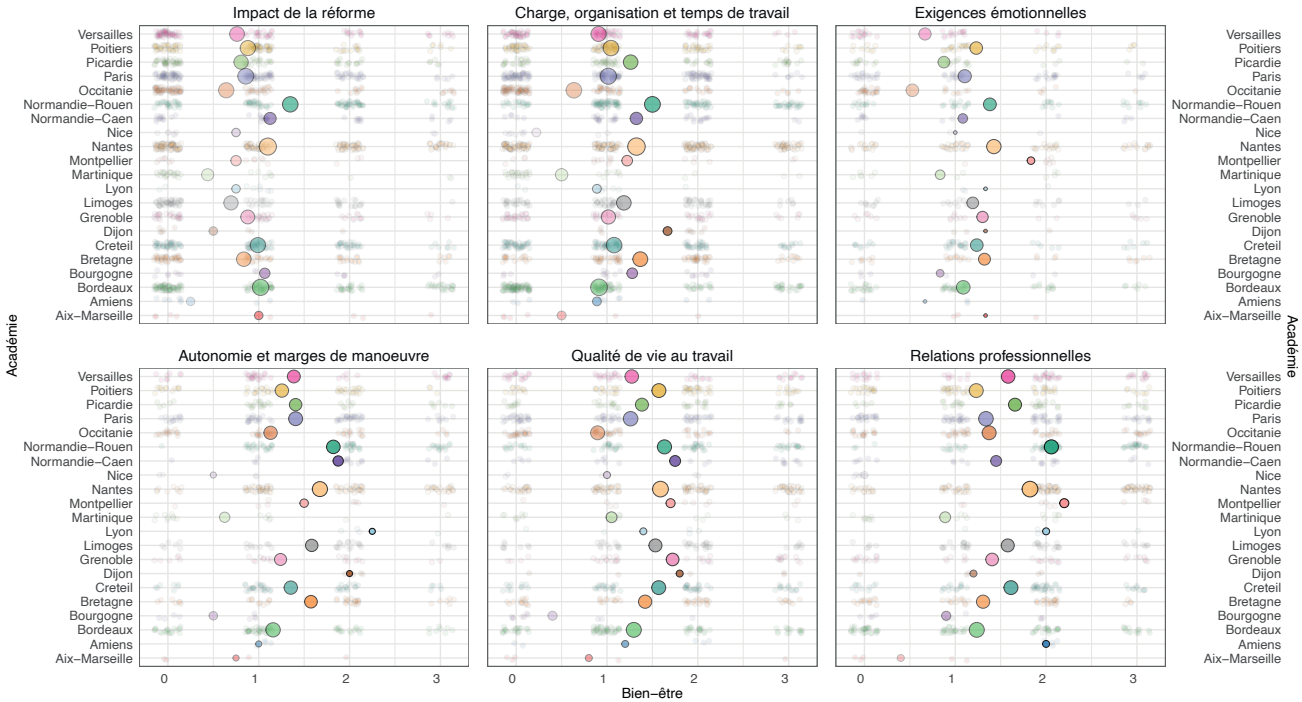


Figure 3. Scores de bien-être par académie et par thématique. Petits points : réponses individuelles. Cercles : moyenne par académie, dont la taille est proportionnelle au nombre de réponses et l'intensité de la couleur au bien-être moyen.

UN BILAN DE LA RENTRÉE DANS LE SECOND DEGRÉ

La réforme de la formation initiale et des concours devait répondre à la crise de recrutement des professeur·es et CPE. Quelle analyse pouvons-nous tirer, à l'aune de la rentrée, de la réalisation de cette ambition ?

Par **PAULINE IMBERT,** SNES-FSU

Depuis 2026, les Capes/Capet/CPE sont ouverts dès la licence et les premier·ères lauréat·es des concours à bac + 3 ont fait leur rentrée en septembre. En 2026, et cela sera probablement aussi le cas en 2027, deux sessions de concours coexistent : l'une à bac + 3 et l'autre à bac + 5. La réforme instaure un nouveau master, le master enseignement et éducation (M2E), obligatoire pour les lauréat·es des concours externes bac + 3. Ceux-ci deviennent a priori élèves fonctionnaires en M1, et donc rémunérés, puis fonctionnaires stagiaires en M2, rémunérés également. Mais les lauréat·es déjà titulaires d'un master ou d'un master 1 MEEF deviennent directement fonctionnaires stagiaires. Devant la multiplicité des situations et des profils des lauréat·es (sans parler des concours internes, 3e voie et de l'agrégation), les difficultés ont commencé avant même la rentrée, au moment des affectations.

LA CRISE DE RECRUTEMENT CESSERA LORSQUE LES CONDITIONS DE TRAVAIL SERONT SENSIBLEMENT AMÉLIORÉES ET LA RÉMUNÉRATION REVALORISÉE.



D'abord, plutôt que d'affecter tout le monde au barème, comme cela a été défendu par le SNES-FSU, le ministère a choisi d'affecter les lauréat·es du concours bac + 3 au rang de classement (avec deux priorités : charge de famille ou situation de handicap) et les lauréat·es du concours bac + 5 et du concours bac + 3 titulaires d'un master au barème, mais en affectant les lauréat·es du concours bac + 3 dans un second temps. Cela a eu pour effet, premièrement, un certain nombre d'erreurs dans les affectations, causant incompréhension et stress pour les lauréat·es. Deuxièmement, la période des affectations et celle des demandes de révisions d'affectation ont été étendues. Ainsi de nombreux et nombreuses lauréat·es ont appris leur affectation académique tardivement et leur affectation en établissement encore plus tard, voire trop tard pour contacter l'établissement et connaître les classes dont ils et elles auraient la charge dès septembre. Ces conditions de rentrée ne sont donc vraiment pas favorables pour les stagiaires.

POSTES PERDUS

De plus, dans certaines académies, les élèves fonctionnaires devaient être présent·es dans l'établissement où ils et elles vont réaliser leur stage (d'observation et pratique accompagnée) pour la prérentrée mais ont eu connaissance de cet établissement seulement quelques jours avant cette dernière ; ils ont eu à s'organiser à la dernière minute et à engager des frais de déplacement importants, le tout avec une rémunération à l'indice minimal de la fonction publique (366) d'environ 1 400 euros net par mois, soit en dessous du smic depuis sa revalorisation en juin 2026, et sans aucune indemnité de formation prévue. Pire encore, le ministère a décidé en catimini dans l'été que les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires en M2E devraient payer les droits d'inscription en master, alors même qu'il s'agit d'une formation statutaire, imposée par l'employeur.

Enfin, alors que cette réforme devait répondre à la crise d'attractivité des métiers de professeur et CPE, on note encore cette année que 446 postes ont été perdus aux Capes externes, malgré le triplement du vivier en 2026, puisque les étudiant·es en L3, M1 et M2 pouvaient s'inscrire. Cela ne fait que renforcer l'analyse de la FSU : la crise de recrutement cessera lorsque les conditions de travail seront sensiblement améliorées et la rémunération revalorisée. Cette réforme n'en prend pas le chemin au vu du bilan de la rentrée : c'est pourquoi nous continuerons à la combattre pour que les stagiaires aient des conditions de travail et de formation dignes de ce nom. ■

UNE RÉFORME QUI **CACHE MAL SES AMBITIONS**

Un concours accessible dès la licence et une formation rémunérée de deux ans validée par un master sont de réelles avancées pour l'élargissement du vivier et la démocratisation de l'accès au métier de professeur·e des écoles. Mais la réforme s'accompagne de changements qui interrogent particulièrement sur ses ambitions réelles.

Par **MARIANE LE PENNEC,** SNUIPP-FSU

UNE NOUVELLE LICENCE SOUS TUTELLE

Malgré un nombre d'inscrit·es très important sur Parcoursup, la nouvelle licence professorat des écoles (LPE) mise en place dès cette année est problématique sur certains points. Son caractère universitaire semble remis en cause, avec seulement 50 % des enseignements dispensés par des formateur·rices du supérieur. Elle ne répond pas à la nécessité d'une formation réellement universitaire permettant, après le recrutement, l'accès à un master professionnalisant fondé sur les démarches réflexives et les liens avec la recherche. Principalement axés sur la préparation du concours et dictés par le ministère, les contenus sont centrés sur une sorte de remise à niveau disciplinaire, laissant peu de place à la réflexivité. De plus, le ministère prévoit d'ouvrir, en plus du concours externe, un concours externe spécial réservé aux étudiant·es en LPE. Avec la volonté du MEN de faire de cette licence une « voie royale » d'accès au métier, le risque est fort de voir attribuer davantage de places à ce concours externe spécial qu'au concours externe classique.

MÉTIERS DE LA FORMATION EN PERTE DE SENS

Le MEN souhaite modifier également la certification des formatrices et formateurs de terrain (cafipemf) et créer un nouveau certificat d'aptitude à l'ingénierie de formation académique (Cafifa). Cette réforme entend réduire l'exigence de formation des futur·es conseillères et conseillers pédagogiques et des professeur·es des écoles maître·sses formateur·rices (PEMF), au profit d'un nouveau métier d'ingénieur·e de formation, dont la mission sera d'élaborer les formations et d'évaluer leur pertinence. Cela engendrerait une forte perte de sens des missions de PEMF ou de conseiller·ère pédagogique. Ce qui est déjà le cas dans certaines académies, où ce personnel est écarté de la conception de la formation en se voyant confier la transmission de formations « clés en main ».

Le projet du ministère est relativement clair : mettre au pas les pratiques enseignantes au travers d'un formatage aux pratiques prescrites dès le postbac. La réduction drastique de l'implication des enseignant·es universitaires dans la formation des professeur·es des écoles témoigne du souhait de l'éloigner de la recherche et donc du peu d'ambition conféré à la formation aux métiers d'enseignant·e. La réforme du cafipemf s'inscrit elle aussi dans cette dynamique d'uniformisation des pratiques en institutionnalisant un mécanisme où les formateurs et les formatrices sont dépossédé·es de leurs missions de conception des formations.



L'enquête PISA le montre encore cette année, notre école est profondément inégalitaire. L'ambition d'une école émancipatrice est l'enjeu fondamental de l'école publique : la formation des professeur·es des écoles doit en être un levier. À rebours du fond de la réforme qui se met en place cette année, notre ambition doit être celle d'un métier de conception et de questionnement des pratiques. La réflexion théorique nourrie par la recherche et la pratique alliant préparation et analyse réflexive doivent s'imbriquer pleinement pour permettre aux futur·es enseignant·es de réfléchir et de les adapter aux processus d'apprentissage des élèves. ■

Des concours rénovés, une crise qui continue pour les PLP

La réforme des concours devait redonner de l'attractivité au métier d'enseignant·e. Mais le manque de clarté des règles des concours fait plutôt office de repoussoir pour les candidat·es. À la rentrée 2026, les professeur·es de lycée professionnel constatent surtout que la crise de recrutement se poursuit.

Par **FABIEN MÉLANIE,**
secteur politiques éducatives du SNUEP-FSU

Les nouveaux concours touchent peu la voie professionnelle. D'abord pensée pour les parcours universitaires classiques, la réforme concerne peu le recrutement des professeur·es de lycée professionnel (PLP), dont une grande partie des candidat·es vient de l'entreprise, de l'artisanat ou de la reconversion. Elle ne règle donc rien de ce qui détourne les candidat·es de la voie professionnelle : conditions de travail, rémunération, manque de reconnaissance. Les postes non pourvus et le recours aux contractuel·les restent la norme dans de nombreuses disciplines.

La manière dont la réforme a été conduite a brouillé tous les repères. Calendriers, nature des épreuves, conditions d'inscription, équivalences : les informations sont arrivées tardivement, elles étaient parfois contradictoires, et les candidat·es ne s'y sont plus retrouvé·es. Faute de lisibilité, certain·es ont renoncé, d'autres se sont présenté·es sans savoir exactement à quoi s'attendre. Un concours dont les règles ne sont pas claires ne peut pas attirer, comme le montre l'échec des deux sessions de recrutement mixtes en lettres-histoire (111 postes pourvus sur 135 pour le concours niveau master et 108 pourvus sur 135 pour celui niveau L3) et maths-sciences (80 pourvus sur 95 pour le concours M2 et 42 pourvus sur 95 pour le L3). L'opacité régnait aussi quant aux conditions d'affectation et d'exercice après le concours.

LES NOUVEAUX CONCOURS SONT UN LEURRE POUR LES PROFILS PROFESSIONNELS.



SÉDUIRE LES PROFESSIONNELS

Les nouveaux concours sont un leurre pour les profils professionnels. Tous les concours des disciplines professionnelles sont désormais présentés comme accessibles dès le niveau bac, avec sept ans d'expérience professionnelle. L'annonce peut séduire des professionnel·les qui souhaitent se reconvertir et transmettre leur métier. Mais, pour certaines disciplines comme les sciences et techniques médico-sociales ou encore les biotechnologies, les attendus des épreuves se situent à un niveau licence et supposent une culture académique, des méthodes d'écrit et des savoirs disciplinaires que l'expérience du terrain ne donne pas. On affiche la reconnaissance de l'expérience, puis on évalue sur autre chose. Cet écart entre l'annonce et le contenu risque de décourager précisément celles et ceux dont les lycées professionnels ont besoin.

La réforme ne répond pas à la crise. Changer le niveau de recrutement ou l'architecture des épreuves ne suffit pas. Tant que le métier restera peu attractif, les concours resteront en deçà des besoins. Et chaque réforme menée dans la précipitation ajoute de l'instabilité, pour les candidat·es comme pour les équipes qui les accueilleront.

Le SNUEP-FSU revendique une revalorisation et une amélioration des conditions de travail, seules capables de rendre le métier attractif. La voie professionnelle a besoin de professeur·es. Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence ! ■